



AVIS PUBLIC

RELATIF AU DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2020

Avis est par la présente donné que, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*, le rôle général de perception des taxes de la Municipalité de Labelle pour l'année 2020 est maintenant complété et a été déposé à mon bureau le 27 janvier 2020 à l'Hôtel de ville situé au 1, rue du Pont à Labelle.

Il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti par la Loi.

DONNÉ à Labelle, ce 27^e jour de janvier 2020.

La secrétaire-trésorière et directrice générale,

Claire Coulombe